#### Article 2

La présente décision est publiée, pour information, au Journal officiel des Communautés européennes.

Fait à Bruxelles, le 25 novembre 2002.

Par le Conseil

Le président

B. BENDTSEN

#### **DÉCISION DU CONSEIL**

#### du 25 novembre 2002

portant nomination des membres titulaires et suppléants italiens du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

(2002/C 299/02)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE)  $n^o$  1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté ( $^1$ ), et notamment ses articles 26 et 27,

vu la liste de candidature présentée au Conseil par le gouvernement italien,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 7 mai 2002 (²), le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du 7 mai 2002 au 6 mai 2004, à l'exception des représentants des organisations des travailleurs et des employeurs italiens.
- (2) Il y a lieu de nommer les membres titulaires et suppléants italiens dudit comité pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 6 mai 2004,

DÉCIDE:

## Article premier

Sont nommés membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du 25 novembre 2002 au 6 mai 2004:

### 1) REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

a) Membres titulaires

b) Membre suppléant

M. Umberto MOSIELLO

M. Giovanni PRINCIPE

M. Angelo MASETTI

#### 2) REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

(a) Membres titulaires

(b) Membre suppléant

M. Giuseppe BATTELLI

M<sup>me</sup> Donata TIRELLI

M. Armando OCCHIPINTI

<sup>(1)</sup> JO L 257 du 18.10.1968, p. 2.

<sup>(2)</sup> JO C 119 du 22.5.2002, p. 1.

# Article 2

La présente décision est publiée, pour information, au Journal officiel des Communautés européennes.

Fait à Bruxelles, le 25 novembre 2002.

Par le Conseil Le président

B. BENDTSEN